

Beaucoup de gens qui, autrement, ne pourraient voyager par avion peuvent le faire en classe touriste au lieu de prendre le train ou l'autobus. Les avions emmenant uniquement des voyageurs de première ne sont qu'à moitié remplis, facteur très important. Je le répète, les fonctionnaires de la compagnie aérienne à qui j'ai parlé m'ont dit que les avions de la classe touriste leur rapportaient autant que les avions de première.

J'estime qu'il a à quelque chose de propre à bien retenir l'attention des directeurs d'Air-Canada. Je propose sincèrement que les Lignes aériennes Trans-Canada instaurent un service de ce genre; à mon avis, on mettrait ainsi les voyages par avion bien plus à la portée de gens qui autrement ne peuvent se les permettre.

À l'heure actuelle, il n'y a que les hommes d'affaires et les fonctionnaires de l'État qui jouissent de comptes de dépense, ou encore les gens des paliers moyens ou supérieurs de revenu, qui ont les moyens de voyager par avion. Les gens à revenu modique n'ont tout simplement pas les moyens de voyager de cette manière. Il ne faut pas oublier qu'Air-Canada appartient à la population et que nous ne devons rien négliger pour mettre ce service à la portée des actionnaires de cette société.

**Le très hon. M. Howe:** Permettez-moi de dire un mot; je ne retarderai pas le travail du comité. Tous connaissent évidemment les voyages en classe touriste. La question de leur introduction au Canada est à l'étude. Il existe cependant une profonde différence, du fait qu'on voyage beaucoup plus aux États-Unis, où les voyages en classe touriste équivalent, j'imagine, au cinquième environ des voyages qui s'exécutent par air.

Si nous avions au pays dix lignes aériennes, nous pourrions en consacrer deux aux voyages en classe touriste. Nous sommes cependant en train d'édifier notre service de voyages et le tarif-voyageurs qu'exige Air-Canada ne rencontre pour le moment aucune résistance. La moyenne des gens n'a pas les moyens, dit l'honorable député, de voyager par Air-Canada. Celui qui peut se payer une couchette dans le train a les moyens de voyager par Air-Canada, parce que, la couchette et les repas une fois payés, la différence est très légère,—peut-être même est-elle en faveur de la ligne aérienne.

Pour la traversée de l'Atlantique, nous n'avons pas de service de première classe, nous n'avons que le service ordinaire de la classe touriste. En théorie, nous pourrions augmenter le nombre de voyageurs pour compenser la différence de prix mais cela suppose que la demande est suffisante pour remplir

les avions. Je doute qu'il y ait un seul parcours où la demande y suffise. Ce n'est certes pas le cas du parcours de l'Atlantique-Nord où le nombre des voyageurs était aussi élevé avant que nous abaissions les prix qu'après. Un service déficitaire qui était cependant sur le point de faire ses frais a été transformé en un parcours qui nous occasionne de lourdes pertes. Toutefois, l'adoption du service de la classe touriste est la seule chose à faire, croyons-nous, étant donné la concurrence qui se livre sur le parcours de l'Atlantique-Nord.

Je puis assurer à mon honorable ami que nous établirons le service de la classe touriste dès que nous pourrions nous procurer l'équipement nécessaire à cette transformation et dès que nous constaterons que la demande est suffisante pour remplir les avions équipés pour le voyage en classe touriste.

**M. Macdonnell (Greenwood):** Je désire poser au ministre une question à propos de la réponse qu'il a fournie à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Voici.

Les chemins de fer se font concurrence et je crois qu'ils trouvent la chose avantageuse. Le président de Radio-Canada a parlé de l'utilité de la concurrence. Je voulais demander au ministre si on se proposait de modifier le principe adopté par M. King, et s'il y a lieu de croire que le temps viendra où le volume du transport par avions permettra la création d'autres sociétés aériennes.

Il y a aujourd'hui concurrence, mais de façon bien limitée. Le ministre a mentionné un cas de ce genre. Je ne voudrais pas que le sujet soit clos,—à moins que le ministre ne juge opportun de le faire,—sans qu'on affirme nettement que le monopole d'Air-Canada ne doit pas être permanent. J'espère qu'il ne le sera pas et que le principe actuel sera modifié selon les circonstances.

**Le très hon. M. Howe:** L'honorable député a parfaitement raison. Le pays est très faiblement peuplé. Nous maintenons les services essentiels à l'économie du pays et aujourd'hui le transport aérien ne donne pas lieu à la concurrence,—du moins la concurrence ne se produit que dans quelques cas,—que les services soient assurés par l'État ou par des particuliers. Si l'on attribue à une compagnie d'aviation, dans une région donnée, un privilège exclusif, personne autre n'a le droit d'exploiter une compagnie d'aviation dans la même région. Je crois que le principe est sain, pour le moment. Lorsque le transport aérien prend une importance telle que la concurrence devient opportune, les tarifs aériens sont certainement soumis à une telle concurrence.